

Réunion du Conseil

Jeudi 4 février 2016

Institut national de l'information géographique et forestière

73, Avenue de Paris

94160 Saint-Mandé

Compte-rendu

Présents : MM. Claude Boucher, Pierre Briole, Jonathan Chenal, Mmes Françoise Duquenne, Sophie Godin-Beekman, Marie-Noelle Houssais, MM. Pierre Ribstein, Roland Schlich.

Invités : MM. Fabio d'Andrea, Benoît Goyeau, Gilles Reverdin.

Excusés : MM. Patrick Allard, Etienne Berthier, Alain Colin de Verdières, Pierre Hubert, Mme Muriel Llubes, MM. Jean-Baptiste Renard, Eric Servat.

1. Adoption de l'ordre du jour

Françoise Duquenne souhaite que la question du site internet soit abordée en point 8. Le reste de l'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil

Le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil est adopté.

3. Point sur les finances

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 le montant des recettes s'élève à 5.220,00 €. Les dépenses s'élèvent pour ce même exercice à 11.654,70 €, soit un excédent de dépenses de 6.434,70 €. Pour 2015 l'essentiel des ressources du CNFGG repose sur la collecte des cotisations payées par ses membres (4.570,00). On constate une érosion continue des effectifs, les membres du CNFGG rechignent de plus en plus à payer un montant de cotisation pourtant modique. Roland Schlich insiste sur l'importance de la cotisation, seule ressource sûre pour le CNFGG.

Certains chèques émis par le CNFGG n'ont pas encore été encaissés. Par ailleurs le budget ouvert pour assurer la représentation de la France à l'assemblée générale de l'UGGI à Prague n'a pas été entièrement utilisé. La possibilité du paiement par virements bancaires et/ou par carte de crédit est abordée par le conseil. Le trésorier précise à ce sujet que les cotisations individuelles prises en charge par des organismes publics sont toujours payées par virements bancaires, l'identification de ces paiements posent parfois des problèmes insurmontables. Quant à la mise en place d'un dispositif permettant d'encaisser les cotisations par carte de crédit, le coût élevé des commissions bancaires au regard du faible nombre de transactions annuelles ne justifie pas un tel dispositif.

De nouvelles restrictions financières annoncées à l'occasion de la dernière assemblée générale du COFUSI qui s'est tenue le 12 janvier 2016 à l'Académie des Sciences vont encore compliquer la situation financière du CNFGG. Le COFUSI a décidé de baisser sa contribution aux comités nationaux pour les années 2015 et 2016 et à ce titre ne couvrira que 90% du montant des cotisations dû par la France aux unions scientifiques, c'est-à-dire à l'UGGI en ce qui concerne le CNFGG. La cotisation annuelle due par la France s'élève à 28.575 \$, soit à la date de ce jour à 25.431,75 €. Dans ces conditions le CNFGG resterait donc redevable à l'UGGI d'une somme voisine de 5.086 € (2 x 2.543,17 €). Roland Schlich pose la question de ce que le CNFGG doit faire : accepter de payer ce différentiel, opter pour un abaissement de catégorie, la France passerait alors de la catégorie 7 à 6, ou demander au COFUSI de revenir sur sa décision. Claude Boucher propose de compléter le paiement pour les deux années concernées, mais pose la question pour la suite : si la France ne paie pas totalement sa cotisation, elle changera de catégorie, comme cela a déjà eu lieu par le passé ; on peut cependant espérer que l'Académie des sciences rechigne à voir la place de la France ainsi abaissée pour une seconde fois. Cependant, le problème est plus complexe, et il serait judicieux que le CNFGG étudie sérieusement la question. Il faut en particulier mieux expliquer cette nouvelle politique et ses raisons, examinant les divers niveaux (COFUSI, Académie, Ministère). Il faut par ailleurs prendre en considération la place de l'UGGI et plus généralement le rôle des ONG scientifiques dans le cadre de l'ICSU.

Claude Boucher va faire une proposition de réponse au COFUSI, qui sera soumise au Conseil. Cette réponse devra évoquer les considérations précédentes, et en profiter pour faire le lien avec la demande de Marie-Lise Chanin relative au groupe ICSU-Europe.

4. Colloques 2016

Les colloques subventionnés par le CNFGG doivent faire l'objet d'un compte-rendu, qui sera systématiquement mis en ligne sur le site web du CNFGG. Le secrétaire général doit demander ce compte-rendu aux organisateurs, et le transmettre à Françoise Duquenne pour la mise en ligne. Se pose la question de la politique d'affichage de la capacité de subvention de colloque par le CNFGG. Néanmoins, il faut en retour demander quelque chose, notamment parce subventionner coûte de l'argent, et que les ressources du CNFGG sont limitées ; de telles manifestations, subventionnées par le CNFGG, doivent lui profiter. Claude Boucher estime nécessaire de voter une enveloppe annuelle de subvention de colloques.

La demande de subventionner à nouveau les journées « Avenir de l'eau », des 25 et 26 mai 2016 à Montpellier, est abordée. La ligne « Papeterie, sacoche, badges » du budget prévisionnel, pour un montant de 1700 euros, interpelle certains membres du Conseil.

Mais, au-delà, se pose la question de traiter toutes les demandes annuelles de subvention en même temps afin de pouvoir faire des arbitrages équilibrés ; dans ce cas, il faudrait faire un appel d'offre avec une date limite, cette date limite doit être placée en automne.

Par ailleurs, Françoise Duquenne évoque le colloque G2 de Toulouse, organisé par des membres du CNFGG, ce qui lui a donné une bonne visibilité. Le prochain aura lieu à Brest à l'automne 2016, qui fera aussi office de colloque du CNFGG, en mélangeant les sujets et les participants. Le thème sera placé autour de l'océan. Claude Boucher ayant rencontré les responsables de la SGF, il évoque leur intérêt pour des événements communs (par exemple, le plateau continental) ; le sujet a aussi été abordé avec Marie-Françoise Lalancette (SHOM), qui participera à l'organisation du colloque de Brest. Par ailleurs, le CNFGG est membre de la plateforme Océan-Climat, qui peut faire l'objet d'un partenariat de sujet de colloque. Le CNFGG attend de disposer d'un texte de présentation pour statuer sur l'éventuelle subvention versée.

Pour conclure, 1000 euros seront alloués à la journée « Avenir de l'eau », et, sous réserve de réception d'un projet le concernant, 2000 euros pour le colloque CNFGG 2016 (titre à préciser en fonction de la proposition finale).

5. Création de commissions : Histoire de la géodésie et de la géophysique, Infrastructures géodésiques, Jeunes géodésiens et géophysiciens

La création de commissions doit être soumise pour approbation au Conseil. C'est *in fine* une tradition du CNFGG qui est à cette occasion réactivée et cela lui donne de la visibilité.

Commission d'histoire de la géodésie et de la géophysique : Claude Boucher est membre de la commission d'histoire de l'UGGI, et le centenaire de l'UGGI, dont le premier président était français (Charles Lallemand), approche (2019). Sophie Godin-Beekman évoque des initiatives en ce sens au niveau des observatoires et de l'instrumentation. Pierre Briole fait état de l'intérêt des jeunes étudiants pour les vieux instruments (40-50 ans), qui ont le mérite d'être plus pédagogiques que les instruments électroniques pour comprendre le sens des mesures. La commission est preneuse de noms de personnes à contacter.

Commission sur les Infrastructures géodésiques : la pérennité, la qualité, la cohérence des infrastructures géodésiques spatiales amène à y réfléchir. C'est une question d'actualité car l'ONU a adopté une résolution en février 2015 sur le repère global de référence, enjoignant les pays membres à y contribuer : il faut donc en discuter pour voir si on peut avancer dans ce domaine.

Commission Jeunes géodésiens et géophysiciens : ce n'est pour l'instant qu'une idée. La SGF a déjà un tel groupe. Cela peut s'inscrire dans plusieurs grands programmes comme « Science à l'école ». Il y a aussi des groupes de ce genre à l'EGU. Ce doit aussi être l'occasion de faciliter l'adhésion des jeunes au CNFGG. On peut aussi envisager que ce groupe prenne la charge de l'organisation du prix de géophysique du CNFGG.

Par ailleurs la commission de planétologie n'a, pour l'instant, pas d'activité.

6. Membres ès qualité

La liste présentée lors du dernier Conseil est la même actuellement. Elle sera présentée à l'Assemblée générale. La SGF va en désigner son représentant. Pour les associations, la question de la réciprocité doit être envisagée. L'IRD est à contacter. Une distinction entre organismes et sociétés savantes doit être faite.

7. Propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur en vue de l'Assemblée générale

Claude Boucher présente les grandes orientations retenues pour la modification des statuts et du règlement intérieur, en ce qui concerne les missions (CNF pour l'UGGI sous tutelle du COFUSI, autres activités internationales (GEO, UNESCO), et activités nationales), son organisation (double gouvernance : CNF avec le COFUSI, et association loi 1901), ses membres (titulaires, ès qualité (les cotisations d'organismes devenant possibles), associés), sa structure (un seul vice-président, vie des sections, commissions, relations internationales), activités (CNF, prix, parrainages, réunions, rapports). Le vote sur les statuts sera organisé par correspondance après l'Assemblée générale avec majorité des deux tiers. L'Assemblée générale sera le lieu du débat sur le texte des statuts; le vote se fera par correspondance après l'Assemblée générale. Pour celle-ci, il faut préparer une édition à deux colonnes avec l'ancienne et la nouvelle version.

Les modifications aux textes sont ensuite présentées article par article.

Le Règlement intérieur est adopté par le conseil, avec quelques corrections. Le texte final sera rediffusé au conseil pour approbation finale, avant sa diffusion à l'AG pour information.

8. Site internet

Françoise Duquenne annonce qu'elle a payé l'abonnement 1&1 pour l'année 2016. Il faut passer le site actuel qui est en PHP 5.4 en version 6, et Françoise Duquenne ne pourra pas faire cette conversion qui requière des modifications du code. 1&1 a une proposition pour quelques euros par mois. L'échéance pour la conversion est en mai ; il serait donc souhaitable que la solution IGN aboutisse avant.

9. Partie scientifique de l'Assemblée générale

Claude Boucher propose que le thème « océan et climat », faisant écho à la plateforme éponyme dont est membre le CNFGG, soit retenu pour faire office de partie scientifique pour l'Assemblée générale du 4 avril prochain. Les représentants de la section 7 sont sollicités pour participer à son organisation.

Les autres sujets à l'ordre du jour ne sont pas abordés par manque de temps.

La séance est levée à 13h05.

ANNEXE

Le Président du CNFGG

à

Madame la Présidente du COFUSI

Chère Présidente, chère Nicole,

En réponse au questionnaire envoyé par le COFUSI aux comités nationaux français relatif à la baisse de 10% du financement des cotisations, je vous informe que le conseil du CNFGG a approuvé lors de sa réunion du 4 février le principe de compléter sur son budget le financement des 10% restant, ceci pour les cotisations 2015 et 2016. Notre trésorier Roland Schlich conviendra avec vous des dispositions pratiques pour réaliser cette opération.

Comme vous le suggérez vous-même dans le questionnaire, plusieurs points doivent être étudiés, et le CNFGG souhaite se donner le temps de les examiner plus amplement. En particulier, ces mesures de restriction nécessitent une explication sur la politique implicite, qu'il serait plus convenable d'explicitier, soit au niveau de l'Académie des sciences, soit au niveau ministériel. Un point notamment nous interpelle, au vu des efforts que la France a par ailleurs montrés lors de la COP21, à savoir la relative marginalisation des organisations scientifiques internationales non gouvernementales, telles que l'UGGI, voire l'ICSU, qui est ressenti au niveau international en général, et que cette mesure viendrait illustrer concernant la France. Si la question s'adresse naturellement dans ce contexte au département ministériel chargé de la recherche, il est malheureusement juste de rappeler que le ministère chargé des affaires étrangères a déjà quant à lui supprimé ses subventions qu'il distribuait jadis à notre comité.

Il y a clairement des actions à mener pour améliorer cet état de fait, et ceci à divers niveaux. Le CNFGG se propose donc d'une part de contribuer à la réflexion sur ce point, et d'autre part de s'associer à d'éventuelles actions dans la mesure de ses moyens. Ainsi, l'appel à idées lancé par Marie-Lise Chanin suite au groupe Europe de l'ICSU est une occasion d'entamer ce travail.

Restant à votre entière disposition, recevez l'expression de mes cordiales salutations

Claude Boucher
Président CNFGG

Copies : Françoise Combes, Isabelle Thomas, Marie-Lise Chanin.

**Questionnaire COFUSI destiné aux CNF relatif à la baisse de 10%
de la cotisation aux Unions pour 2015 et 2016**

(cf. lettre de F. Combes du 08/01/2016 et CR de l'AG du COFUSI du 12/01/2016)

1. Votre CN a-t-il des solutions sur le plan financier pour faire face à la réduction de 10% de la cotisation à votre Union pour 2015 et pour 2016 ?

- si oui: le complément de 10% peut-il être couvert par le CN ou bien par une autre source de financement?

OUI

2. Si la situation se prolongeait au-delà de 2016, avez-vous des pistes de solutions possibles pour le versement du complément de 10% ?

OUI

3. Quelles seraient les conséquences de la diminution de la cotisation à votre Union?

A partir de quelle somme seriez-vous contraint de baisser de catégorie?

A l'étude

4. Quelles seraient les conséquences de cette réduction de 10% sur le poids de la France dans l'Union scientifique internationale dont vous dépendez ?

A l'étude

Questionnaire à remplir et à renvoyer avant le 5 février à:

Isabelle Thomas: isabelle.thomas@academie-sciences.fr

avec copie à Nicole Capitaine: nicole.capitaine@obspm.fr

PRESIDENT
CLAUDE BOUCHER
103 AVENUE PHILIPPE AUGUSTE
75011 PARIS
MEL. : claud-boucher@club-internet.fr

TRESORIER
ROLAND SCHLICH
ECOLE ET OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE LA
TERRE
5 RUE RENE DESCARTES
F-67084 STRASBOURG CEDEX
TEL. : +33 [0]3 68 85 00 58
MÉL. : roland.schlich@unistra.fr

SECRETAIRE GENERAL
JONATHAN CHENAL
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION
GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE
73 AVENUE DE PARIS
94165 SAINT-MANDE CEDEX
TEL. : + 33[0]1 43 98 80 00 + 73 63
MÉL. : sgn.cnfgg@ign.fr